

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h sous la présidence de M. Bredier Thibault, maire.

Mesdames Nogues, Audouze, Volondat, Boyer et Brusson, Messieurs Bredier, Manetti, Gontier, Poletti et Nourrisseau étaient présents.

Excusé : Monsieur Lebecque (procuration à M. Bredier).

Secrétaire de séance : Mme Volondat.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

⇒ Délégations du conseil municipal au maire

Pour favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du mandat de confier au maire les délégations suivantes :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

⇒ Délégations de fonctions du maire aux adjoints

Le maire informe le conseil municipal des délégations de fonctions qu'il va attribuer par arrêté aux adjoints :

1^{er} Adjoint : gestion des commerces et travaux

2^{ème} Adjoint : voirie, gestion du personnel communal et de l'eau

3^{ème} Adjoint : finances, affaires sociales et gestion de la salle polyvalente

⇒ Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Conseil alloue une indemnité de 10,89 % de l'indice brut 1 027 (soit une indemnité mensuelle de 447,64 € brut) à chaque adjoint, à la majorité avec 10 voix pour et l'abstention de Mme Brusson.

L'indemnité du maire est de 28,10 % de ce même indice (soit une indemnité mensuelle de 1 155,06 € brut).

⇒ Mise en place des commissions communales et désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

- Animations / Culture / Loisirs

Annie Volondat – Dominique Poletti – Nathalie Boyer – Pascale Renoult

- SDEC

Titulaires : Jean-Pierre Gontier – Nathalie Audouze
Suppléants : Michel Manetti – Dominique Poletti

- Chemin de randonnée et Patrimoine

Annie Volondat – Jean-Pierre Gontier – Dominique Poletti – Nathalie Boyer – Pascale Renoult – Christiane Dumont

- SDIC 23

Titulaire : Nathalie Audouze
Suppléant : Jean-Pierre Gontier

- Communauté de Communes

Thibault Bredier (titulaire)
Christelle Noguès (suppléante)

- Natura 2000

Titulaire : Annie Volondat
Suppléante : Nathalie Audouze

- CLECT

Titulaire : Jean-Pierre Gontier
Suppléante : Nathalie Boyer

- Correspondant défense

Thibault Bredier

- Commission de contrôle des listes électorales

Michel Manetti – Nathalie Audouze – Nathalie Boyer (liste 1)
Pierre-Marie Nourrisseau – Catherine Brusson (liste 2)

- CNAS

Nathalie Audouze

- Communication (bulletin municipal, petit journal, site internet) :

Nathalie Audouze – Annie Volondat – Jean-Pierre Gontier – Christelle Noguès et Pascale Renoult

- CCID : Proposition de 12 titulaires et 12 suppléants

- Commission sociale :

Hélène Biouloux – Philippe Dubois – Robert Couvreur – Nathalie Audouze – Pascale Renoult et Herminia Coudert

- Commission Travaux / Appels d'offres

Titulaires : Pierre-Marie Nourrisseau – Christelle Noguès – Dominique Poletti
Suppléants : Annie Volondat – Jean-Pierre Gontier – Philippe Lebecque

- SDIS 23

Titulaire : Nathalie Audouze
Suppléante : Christelle Noguès

- GSF

Jean-Louis Pateyron	11 voix - ELU
Patrice Polla	0 voix
Jean-Marc Parot	10 voix - ELU
Sébastien Mafaity	10 voix - ELU
Frédéric Foucault	2 voix
René Grazeilles	8 voix - ELU
Thibault Bredier	11 voix - ELU
Michel Volondat	11 voix - ELU
Catherine Brusson	3 voix

⇒ Désignation d'un référent déontologue

Depuis 2023, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Ces missions sont exercées en toute indépendance et impartialité. A partir d'une liste fournie par l'AMF de personnes choisies en raison de leurs expérience et compétences, Madame Sylvie CAYET (retraîtée de la fonction publique territoriale sur des fonctions de direction générale au grade d'Administrateur Territorial) a été contactée et a accepté d'exercer cette mission pour notre commune jusqu'à la fin de cette mandature.

⇒ Renouvellement du dispositif de signalement

Toutes les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un dispositif de signalement permettant aux agents de signaler des actes de violence, d'atteinte à leur intégrité physique, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste dont ils sont victimes ou témoins. Le Centre de Gestion de la Creuse accompagne les collectivités et les conseille. Cette prestation est facturée à la collectivité à hauteur de 3€ par agent et par an. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion à ce dispositif.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- Mme Audouze rappelle la demande d'une habitante du village de la Brousse concernant les fossés à curer. La question du puits communal est posée.
- Mme Volondat a pris en main le problème des chats errants dans la commune, principalement au Compeix et au Chiroux. Une stérilisation serait à envisager pour éviter les nuisances. L'association 30 millions d'amis sera contactée pour un accompagnement dans cette démarche. Il faut commencer par recenser les chats, puis les attraper à l'aide de cages (les acheter si nécessaire) pour les faire stériliser et pucer. Il faut rappeler aux propriétaires de chats la nécessité de faire stériliser et identifier son animal. M. Nourrisseau regrette que les gens nourrissent les chats et indique que le vétérinaire de Bourganeuf fait des prix dégressifs. Mme Volondat propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour prévoir un budget. L'association 30 millions d'amis estime à 120 euros pour une femelle et 90 euros pour les mâles l'identification et la stérilisation.
- M. Gontier a rencontré la conductrice du car du Transport du mercredi pour faire le point. Une convention tripartite nous lie avec Royère de Vassivière et le Monteil au Vicomte pour le transport des personnes le mercredi matin pour se rendre au marché de Bourganeuf et à carrefour market (moyennant la somme de 5,50 € par mercredi). Ce service coûte 4 116 € par an à notre commune. Pour aller plus loin dans la démarche, M. Gontier souhaite recenser les personnes qui auraient besoin d'être transportées depuis leur domicile jusqu'aux arrêts du car,

dans le bourg de Saint-Pierre et au Compeix. Toute personne intéressée est invitée à se manifester au secrétariat de mairie, M. Gontier les contactera.

- M. Poletti explique la mission qu'il s'est donnée : recenser l'ensemble du petit patrimoine bâti de la commune afin d'agrémenter une carte interactive qui sera disponible sur le site internet de Saint-Pierre Bellevue. L'idée est de réaliser des tracés pour des circuits de randonnée. Des subventions pour le balisage et l'entretien des chemins seront recherchées.
- M. Nourrisseau demande si l'électricien sollicité par M. Bredier est venu. M. Virondeau est intervenu pour remplacer les ampoules défectueuses dans plusieurs villages. Tous les dispositifs d'éclairage public au Compeix et au bourg de Saint-Pierre seront changés à la fin du mois d'avril par l'entreprise NGE, les employés communaux récupéreront des ampoules qui fonctionnent encore.
- M. Bredier s'est entretenu avec Loïc Bord, l'Auberge du Compeix fermera le 27 mai 2026. M. Bord nous transmettra son préavis de 6 mois dans les prochains jours et laissera l'accès pour pouvoir faire des travaux de peinture, etc. Un point sera fait avec M. Bord concernant le matériel restant à la commune. Il propose de vendre à la commune le bar en rondins de bois. Mme Noguès précise qu'il y aura un appel de candidatures pour reprendre le commerce. Prévoir de garder un logement vacant au-dessus de l'auberge pour le proposer aux futurs repreneurs.